

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Décret relatif au régime juridique des personnels du GIP France enfance protégée Question écrite n° 1858

Texte de la question

Mme Caroline Parmentier appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de la famille et de la petite enfance, sur le régime juridique des personnels du GIP France enfance protégée. L'article 36 de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dispose que « le régime juridique des personnels du groupement mentionné à l'article L. 147-14 est fixé par décret en Conseil d'État ». Pourtant, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Elle lui demande donc de lui indiquer quand ce décret sera publié.

Données clés

Auteur: Mme Caroline Parmentier

Circonscription: Pas-de-Calais (9e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1858

Rubrique: Enfants

Ministère interrogé : Famille et petite enfance

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 novembre 2024, page 5916